



MAIRIE  
DE  
**PLOUGOURVEST**  
29400

Tél. 02 98 68 53 49

e-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

*Arrêté Municipal  
De réglementation de la circulation  
Rue de l'Etang à Plougourvest*

Arrêté n° 039/2023

**Monsieur le Maire de la Commune de PLOUGOURVEST**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2-2°, L.2212-2 et L.2213-1 ;  
VU le Code de la route et notamment ses articles R.411-21-1 ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;  
VU la demande de l'entreprise INEO EQUANS pour des travaux au lotissement du Moulin, rue de l'Etang à Plougourvest,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation sera autorisée par demi-chaussée – Rue de l'Etang (VC 4) à hauteur des travaux du lotissement du Moulin– à compter du lundi 17 juillet 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 - Le droit des riverains et des tiers sera préservé.

ARTICLE 3 - La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise INEO EQUANS réalisant les travaux.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier, ainsi que dans la commune de Plougourvest.

ARTICLE 5- Monsieur le Maire de Plougourvest, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Landivisiau, l'entreprise INEO EQUANS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ◆ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Landivisiau,
- ◆ Services Techniques de Plougourvest,
- ◆ Entreprise INEO EQUANS.

A Plougourvest, le 12 juillet 2023

**Jean JEZEQUEL,**  
**Maire de Plougourvest**

